



# UNION SPORTIVE AUBENAS GYMNASTIQUE

Quartier Bourgneuf, Parking des Blaches 07200 AUBENAS

☎ 04.75.35.01.59 🌐 gym-aubenas.jimdo.com @ usaubenasgym@hotmail.fr

## Règlement intérieur

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles s'établissent les rapports entre les gymnastes, les parents ou tuteurs et les responsables de l'USA GYMNASTIQUE. Il est demandé aux parents de veiller à la stricte application des dispositions ci-après afin d'assurer un bon fonctionnement du club.

Le tarif d'adhésion est arrêté par le conseil d'administration chaque année. Il inclut la licence et l'assurance, les frais de fonctionnement, à l'exception des fournitures.

La cotisation est réglée en totalité à l'inscription mais des facilités de paiement peuvent être accordées.

Afin de découvrir la discipline qui vous intéresse, nous vous proposons 1 séance d'essai.

**Le dossier complet est à rendre au premier entraînement.**

**Aucun gymnaste ne sera accepté si le dossier n'est pas rendu complet.**

### Article 1 : Attitude et comportement

L'adhérent et son représentant légal ont droit au respect de sa personne physique et morale.

Ils se doivent de respecter la politesse, les droits et les biens des personnes qu'ils rencontrent au sein de l'activité gymnique, tant à l'entraînement qu'en compétition : entraîneurs, responsables, membres du comité directeur et partenaires d'entraînements.

Le comité directeur ou le(a) président(e) pourra prendre des mesures disciplinaires, voire exclure à tout moment un adhérent, qui troublerait le bon fonctionnement de la vie associative. Le droit à la défense sera respecté.

Chacun se doit d'avoir une attitude et une posture respectueuses, sportives et fair play vis-à-vis des autres membres de l'équipe tant au sein du club qu'à l'extérieur (compétition).

### Article 2 : Entraînements

Les gymnastes doivent participer à **tous les entraînements** prévus pour leurs équipes, **être à l'heure** au début de chaque séance, **avoir sa tenue** et son matériel sportif, observer une discipline nécessaire au bon déroulement de l'entraînement, participer à la mise en place et au rangement du matériel tout en en prenant soin.

De plus, il doit respecter toutes les consignes de sécurité et attendre ses parents à l'intérieur de la salle.

L'utilisation du téléphone portable est strictement interdite dans le gymnase.

**Les parents doivent accompagner les enfants à l'intérieur de la salle de gymnastique et attendre leur prise en charge par l'entraîneur IMPERATIVEMENT et récupérer l'enfant à la fin de la séance à l'heure prévue** (les entraînements sont assurés par des bénévoles et ne peuvent se permettre de vous attendre).

Les parents ne peuvent pas assister aux séances d'entraînement

### Article 3 : Compétitions et manifestations du club

La participation du gymnaste est obligatoire à toutes les manifestations :

- Compétitions sur convocation de l'entraîneur
- Compétitions officielles
- Concours de classement /gala de fin d'année.

La composition des équipes sera effectuée avec le coordinateur technique en étroite collaboration avec les entraîneurs d'après les résultats obtenus. Cette composition pourra être modifiée par le coordinateur technique d'une compétition à l'autre afin d'optimiser les chances de résultats pour le club. Les parents et gymnastes ne pourront en aucun cas discuter ou contester ces choix.

Le transport des gymnastes, sur les lieux de compétitions est assuré par les parents.

Certains déplacements seront organisés par le club et une participation forfaitaire sera demandée à chaque gymnaste en fonction du déplacement.

Les chauffeurs de voitures particulières doivent s'assurer que leur police d'assurance inclut « le risque personne transportée ».

**Article 4 : Communication et informations**

Toutes les informations seront diffusées sur le site internet du club, il en est de même pour les informations relatives aux compétitions (convocation, ordre de passage...). Il est de la responsabilité de chacun de les consulter régulièrement.

**Article 5 : Cotisation**

La cotisation est due dans sa totalité à l'inscription avec la possibilité de paiement en plusieurs fois (3).

Remboursement de la cotisation en cas d'abandon :

- \* Abandon de la gym jusqu'aux vacances de Noël : remboursement de la moitié de la cotisation
- \* Abandon de la gym à partir de janvier : aucun remboursement ne sera effectué

**En cas d'absence, il est important de le signaler aux entraîneurs au plus tôt : [usaubenasgym@hotmail.fr](mailto:usaubenasgym@hotmail.fr)**

Dates et signatures précédés de la mention lu et approuvé

Représentants légaux

Gymnaste